Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-531355097-20261106-20261014-DE

REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE 2026

Délibération n° 2026.10.14

Convocation le 16 octobre 2026

Objet : Budget 2026 - Budget supplémentaire n° 1 Annule et remplace

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE

Vu les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 10 Juillet 2017 de l'Assemblée Régionale de Bretagne, relative à l'adoption des statuts qui y sont annexés de la Régie Régionale des Transports ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie du 28 novembre 2025, relative au Budget Primitif 2026 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie du 11 mai 2026, relative au Budget supplémentaire 2026 ;

À la suite de la délibération du 11 mai 2026 relative au Budget Supplémentaire, la Paierie Régionale a demandé que des modifications soient apportées à ce document budgétaire.

En effet, en l'état, le Budget Supplémentaire ne peut être intégré dans le logiciel de la Paierie Régionale, en raison de modifications de comptes intervenues entre les nomenclatures M43 de 2025 et de 2026, qui ne peuvent être reprises en l'état dans le budget 2026.

Il convient donc de procéder à l'annulation et au remplacement du Budget Supplémentaire afin de prendre en compte les ajustements demandés.

Les modifications à apporter concernent les comptes et chapitres suivants :

- **Dépenses de fonctionnement :** transférer la somme de 95 000,00 € du compte 6712, relevant du chapitre 67, vers le compte 6582, relevant du chapitre 65, dans la colonne « Pour mémoire Budget 2026 », et supprimer le chapitre 67.

- **Recettes de fonctionnement - Chapitre 74 :** transférer la somme de 7 569 100,00 € du compte 7472 vers le compte 741, dans la colonne « Pour mémoire Budget 2026 ».

- **Recettes de fonctionnement - Chapitre 042 :** transférer la somme de 900 000,00 € du compte 777 vers le compte 747, dans la colonne « Pour mémoire Budget 2026 ».

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-531355097-20261106-20261014-DE

Le Conseil d'Administration de la Régie Régionale des Transports régulièrement convoqué sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ,

DECIDE

- D'annuler et de remplacer le budget supplémentaire n°1 et sa répartition par chapitre tel que présentée dans le présent rapport.

Le Président de la
Régie Régionale des Transports,

M. Michaël QUERNEZ

Membres présents : 7
Membres représentés : 7
Membres excusés : 2
Invités : 4
Vote Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0